

**ASSOCIATION SYNDICALE DE DEFENSE CONTRE LA MER
DE JULLOUVILLE CENTRE****RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2016**

Bonjour mesdames et Messieurs,

Depuis l'ordonnance de juillet 2004 notre ASA est devenue un Etablissement Public.

Notre gestion est réglementée par la comptabilité publique. Comme par le passé nous n'avons pas de trésorier, l'appel et les encaissements de cotisations ainsi que les règlements de nos dépenses sont assurés par le trésor public.

Conséquence : nos budgets et comptes administratifs doivent être présentés comme ceux d'une collectivité locale.

Principes : Pour le budget, respect de l'annualité et équilibre entre recettes et dépenses.

Le budget et le compte administratif doivent être présentés en 2 sections distinctes :

section de fonctionnement pour les dépenses courantes.

section d'investissements pour les dépenses qui font varier la valeur du patrimoine.

Pour l'année 2016 nous avons 0 € de recette car nous n'avons pas procédé à l'appel de la redevance de 20 € due par chaque propriétaire figurant sur le rôle.

En dépenses nous n'avons que des dépenses de fonctionnement dont vous avez eu le détail sur le compte administratif reçu avec les convocations : 9808,80 €.

En 2016 il n'y a pas eu de dépenses ni de recettes d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2015 le résultat était de 177 866,86 €

Le déficit de fonctionnement 2016 est de 9 808,80 €

D'où un excédent global de clôture 2016 de 168 058,06 €

Ce résultat nous permet d'envisager l'avenir (sauf catastrophe naturelle) avec sérénité et de financer entre autres en 2017 outre l'entretien courant, la mise en place de nouvelles rampes d'escaliers

Je répondrai volontiers à toutes vos questions avant que ce rapport soit soumis au vote